

Objet : Proposition de création d'une « conférence budgétaire » annuelle

Dans le contexte de la crise économique et monétaire, **la mise en place d'un « semestre européen »**, décidée par le Conseil européen, vise à garantir une coordination harmonisée des politiques économiques commençant véritablement en amont des procédures budgétaires nationales, permettant d'infléchir les trajectoires budgétaires manifestement inadaptées et de renforcer la convergence des objectifs poursuivis par les Etats membres, en particulier dans le respect des objectifs de la stratégie Europe 2020, avant l'adoption des lois de finances nationales.

Cette procédure nouvelle, qui s'applique dès à présent, constitue un pas essentiel vers le gouvernement économique de l'Union.

Impliquant les décisions budgétaires des Etats, la coordination renforcée décidée au niveau de l'Union **doit associer étroitement les parlements nationaux, compétents au premier chef dans ce domaine.**

Cette association des parlements doit notamment se traduire par un dialogue approfondi avec le Parlement européen, dont les compétences ont été sensiblement renforcées en matière budgétaire par le traité de Lisbonne et qui examine actuellement le paquet sur la réforme de la gouvernance économique, afin de promouvoir une cohérence d'ensemble des politiques budgétaires.

Pour concrétiser le nécessaire dialogue budgétaire entre le Parlement européen et les parlements nationaux, il est opportun de prévoir la tenue d'une **réunion interparlementaire annuelle, une « Conférence budgétaire »**, réunissant par exemple les présidents des commissions des Finances des parlements et les présidents des commissions concernées du Parlement européen.

Il est important que cette rencontre puisse débattre non seulement des grandes priorités retenues par les chefs d'Etat et de gouvernement en mars, mais aussi des choix nationaux précis détaillés dans les programmes de stabilité et les programmes de réforme, qui ne sont transmis par chaque Etat à l'Union que courant avril. Pour apporter une réelle plus-value, la conférence budgétaire doit créer **un dialogue le plus concret possible, et disposer à cette fin des informations les plus pertinentes sur l'état des finances publiques et sur leur trajectoire**, telles qu'elles apparaissent dans les programmes précités. L'essentiel est en effet de faire connaître l'opinion des parlements nationaux et du parlement européen avant que le Conseil ne se prononce, fin juin, sur chaque programme national. C'est pourquoi la date de mai apparaît la plus opportune.